

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear
within the text. Whenever possible, these have
been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
 - Pages damaged/
Pages endommagées
 - Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
 - Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
 - Pages detached/
Pages détachées
 - Showthrough/
Transparence
 - Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
 - Continuous pagination/
Pagination continue
 - Includes index(es)/
Comprend un (des) index
- Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
 - Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
 - Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									

LE
MESSAGER
DE



SAINTE ANNÉE

DE LA

POINTE-AU-PÉRE
RIMOUSKI

AVANTAGES.

Tous ceux qui s'abonnent au *Messenger de Sainte-Anne* ont part à deux messes par semaine, qui sont dites à leur intention. Il se dit, de plus, une messe par mois pour tous les défunts que les abonnés ont l'intention de recommander. Pour avoir part à ces avantages, il faut avoir payé l'abonnement d'avance.

LE MESSAGER DE SAINTE ANNE paraît à la fin de chaque mois, par livraison de 24 pages, in-8, formant à la fin de l'année un beau volume de plus de deux cents pages.

Prix d'abonnement : 35 centins pour le Canada et les Etats-Unis, 2 fr. 50 pour la France et les autres pays de l'Union postale.

L'abonnement part du 1er de chaque mois, et se paie d'avance.

A NOS ZÉLATEURS.

Une remise de 5 centins par numéro est accordée à toute personne qui distribue 10 exemplaires jusqu'à 50 exclusivement; une remise de 10 centins par numéro est accordée à celle qui distribue 50 exemplaires jusqu'à 100; et une remise de 15 cts. par numéro est accordée à celle qui distribue 100 exemplaires et au-delà, pourvu que les exemplaires soient expédiés sous une seule enveloppe et à une seule adresse.

Toute demande d'abonnement et toute communication concernant la réduction doivent être adressées au RÉV. M. R. P. SYLVAIN, Séminaire de Rimouski, comté de Rimouski, P. Q., Canada.

LE MESSAGER

DE

SAINTE ANNE

BULLETIN MENSUEL DU PELGRINAGE DE

SAINTE-ANNE DE LA POINTE-AU-PÈRE

PROPRIÉTAIRE..... M. l'abbé R. PH. SYLVAIN

SOMMAIRE.—Rome : Lettre encyclique de N. T. S. P. Léon XIII, 181.—Sainte-Anne de la Pointe-au-Père en 1889, 184.—Avis important, 186.—Lettre Pastorale promulguant le 7ème concile, (suite), 186.—Mgr A. A. Blais, 191.—Œuvres diocésaines, 195.—Sainte-Anne de Jérusalem, (suite), 196.—Actions de grâces, 198.—Recommandations, 200.—Décès, 200.

ROME

—
LETTRE ENCYCLIQUE

DE N. T. S. P. LEON XIII.

—
DES PRINCIPAUX DEVOIRS DES CHRÉTIENS

VÉNÉRABLES FRÈRES,

SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE.

Retourner aux principes chrétiens et y conformer en tout la vie, les mœurs et les institutions des peuples, est une nécessité qui de jour en jour devient plus évidente.

Du mépris où ces règles sont tombées, sont résultés de si grands maux, que nul homme raisonnable ne saurait soutenir, sans une douloureuse anxiété, les épreuves du présent, ni envisager sans crainte les perspectives de l'avenir.

Il s'est fait, sans doute, un progrès considérable quant à ce qui regarde les jouissances et le bien-être du corps ; mais la nature sensible tout entière, avec les ressources, les forces et les richesses qu'elle met à notre disposition, tout en multipliant les commodités et les charmes de la vie, ne suffit pas pour rassasier l'âme créée à des fins plus hautes et plus glorieuses.

Regarder vers Dieu et tendre à Lui : telle est la loi suprême de la vie de l'homme. Fait à son image et à sa ressemblance, il est porté par sa nature même à jouir de son Créateur. Or, ce n'est par aucun mouvement ou effet corporel qu'on se rapproche de Dieu, mais par des actes propres à l'âme : par la connaissance et l'amour. Dieu, en effet, est la vérité première et suprême, et la vérité n'est un aliment que pour l'intelligence. Il est la sainteté parfaite et le souverain bien, vers lequel la seule volonté peut aspirer et tendre efficacement, à l'aide de la vertu.

Mais ce qui est vrai de l'homme considéré individuellement, l'est aussi de la société tant domestique que civile. En effet, si la nature elle-même a institué la société, ce n'a pas été pour qu'elle fût la fin dernière de l'homme ; mais pour qu'il trouvât, en elle et par elle, des secours qui le rendissent capables d'atteindre à sa perfection. Si donc une société ne poursuit autre chose que les biens qui assurent à la vie plus d'agréments et de jouissances ; si elle fait profession de ne donner à Dieu aucune place dans l'administration de la chose publique

et de ne tenir aucun compte des lois morales, elle s'écarte d'une façon très coupable de sa fin et des prescriptions de la nature. C'est moins une société qu'un simulacre et une imitation mensongère d'une véritable société et communauté humaine.

Quant à ces biens de l'âme, dont Nous parlons, et qui n'existent pas en dehors de la vraie religion et de la pratique persévérante des préceptes du christianisme nous les voyons, chaque jour, tenir moins de place parmi les hommes, soit à cause de l'oubli dans lequel ils les tiennent, soit par le mépris qu'ils en font. On pourrait presque dire que, plus le bien-être physique est en progrès, plus s'accroît la décadence des biens de l'âme. Une preuve évidente de la diminution et du grand affaiblissement de la foi chrétienne, ce sont les injures trop souvent répétées qu'on fait à la religion en plein jour et aux yeux du public : injures, en vérité, qu'un âge plus jaloux des intérêts religieux n'eût tolérées à aucun prix.

Quelle multitude d'hommes se trouve pour ces causes exposée à la perdition éternelle, il serait impossible de le décrire ; mais les sociétés elles-mêmes et les empires ne pourront rester longtemps sans en être ébranlés, car la ruine des institutions et des mœurs chrétiennes entraîne nécessairement celle des premières bases de la société humaine. La force demeure l'unique garantie de l'ordre et de la tranquillité publique. Mais rien n'est faible comme la force, quand elle ne s'appuie pas sur la religion. Plus propre dans ce cas à engendrer la servitude que l'obéissance, elle renferme en elle-même les germes de grandes perturbations. Déjà le présent siècle a subi de graves et mémorables catastrophes, et il n'est pas démon-

tré qu'il n'y ait pas lieu d'en redouter de semblables. Le temps lui-même dans lequel nous vivons nous avertit donc de chercher les remèdes là où ils se trouvent, c'est-à-dire de rétablir dans la vie privée, et dans toutes les parties de l'organisme social, les principes et les pratiques du christianisme ; c'est l'unique moyen de nous délivrer des maux qui nous accablent et de prévenir les dangers dont nous sommes menacés. Voilà, Vénérables Frères, à quoi nous devons nous appliquer avec tout le soin et tout le zèle dont nous pouvons être capables. C'est pourquoi, bien qu'en d'autres circonstances, et toutes les fois que l'occasion s'en est présentée, Nous avons déjà traité ces matières, Nous estimons utile d'exposer avec plus de détails dans ces lettres, les devoirs des chrétiens ; devoirs dont l'accomplissement exact contribuerait d'une manière admirable à sauver la société. Nous sommes engagés, sur des intérêts de premier ordre, dans une lutte violente et presque quotidienne, où il est très difficile qu'un grand nombre d'hommes ne soient pas trompés, ne s'égarent et ne se découragent, Notre devoir, Vénérables Frères, est d'avertir, d'instruire, d'exhorter chaque fidèle, d'une manière conforme aux exigences des temps, afin que *personne ne déserte la voie de la vérité.*

(A suivre.)

**SAINTE-ANNE DE LA POINTE-AU-PÈRE
EN 1889.**

L'année 1889 a été pour nous pleine de consolations et riche de grâces célestes pour tous les pèlerins qui ont visité le sanctuaire de notre illustre patronne. Nous avons

en effet été grandement réjoui encore plus par la foi et la piété des pèlerins que par leur nombre considérable. Les actes de généreuse confiance et d'amour ardent envers sainte Anne nous ont étonnés et nous ont rappelé en même temps les premiers jours du pèlerinage. Alors, il est vrai, les malades et les infirmes venaient en plus grand nombre demander la guérison ou le soulagement de leurs maux, mais leur foi n'était pas plus vive que celle des affligés et des malheureux qui sont venus, cette année, prier notre bonne mère dans son sanctuaire.

N'est-ce pas un fait d'une haute portée religieuse que ce mouvement toujours croissant de nos populations vers les sanctuaires dédiés aux saints qu'elles honorent d'un culte spécial ? Quelques uns verront peut-être chez les fidèles un désir trop vif d'être délivrés des maux corporels qui les affligent et par là même une trop grande impatience dans la souffrance ; mais le nombre des malades et des infirmes animés de ces dispositions est bien petit si on le compare aux foules considérables que la piété, la reconnaissance et l'amour désintéressé amènent aux pieds de notre glorieuse patronne.

Ce mouvement a quelque chose de providentiel ; ces manifestations publiques ont pour effet de réveiller la foi, de la raviver, et de préparer le peuple canadien à quelque grande épreuve. L'heure de la lutte n'est peut-être pas éloignée ; déjà on entend les grondements de la tempête. Puisse la protection puissante de sainte Anne nous préserver d'un tel malheur, et, s'il faut subir la lutte, nous obtenir d'être au moins fermes et courageux dans la défense de nos droits les plus sacrés !

Pendant l'année 1889, notre sanctuaire a été visité

par un évêque, 28 prêtres, 11 ecclésiastiques, 16 écoliers, et 5,305 pèlerins que nous avons comptés. Mais il est certain que le nombre des pèlerins est beaucoup plus élevé, car il nous a été impossible de tenir compte de tous ceux qui sont venus en pèlerinage.

Pour la première fois la fête de sainte Anne a été précédée d'une retraite.

La *Maison des Pèlerins*, commencée depuis plusieurs années, a été terminée en 1889.

Malgré la dureté des temps, nous avons admiré la générosité des fidèles envers sainte Anne.

AVIS IMPORTANT.

On est prié de s'adresser à M. LE CURÉ DE SAINTE-ANNE DE LA POINTE-AU-PÈRE pour tout ce qui regarde l'Œuvre du pèlerinage, messes, objets de piété, recommandations aux prières, neuvaines, cierges, etc., afin d'éviter tout retard dans la correspondance.

LETTRE PASTORALE

PROMULGUANT LE 7ÈME CONCILE.

(Suite.)

XVIII DÉCRET.—*Du blasphème.*

Notre Seigneur Jésus-Christ enseigne à prier chaque jour pour que le Nom de Notre Père qui est aux cieux soit sanctifié. Car le nom du Seigneur est saint et terrible (Ps. CX, 9). Il est admirable par toute la terre (Ps. VIII, 2). Qu'il soit béni dans toutes les siècles (Ps. CXII, 2).

Il est bien douloureux que des fils de l'Eglise, oubliant cette vérité, imitent le langage des blasphémateurs (Job. XV, 5), et s'attirent par leur propre bouche cette terrible condamnation : " Celui qui blasphème le nom du Seigneur sera puni de mort " (Levit. XXIX, 16). Pour un seul blasphème proféré par un seul homme ; l'ange du Seigneur fit mourir en une seule nuit dans le camp des Assyriens cent quatre-vingt-cinq mille hommes (IV. Rois XIX. 35).

Il faut conclure suivant St. Thomas que le vice du blasphème formel est de sa nature le plus grand de tous les péchés, car il est contraire à la confession de la foi ; et c'est pourquoi il a la gravité de l'infidélité, et le péché s'augmente s'il y a de plus la haine de la volonté ; il devient encore plus grave si on manifeste par des paroles ce qu'on pense intérieurement ; comme le mérite de la foi est augmenté par l'amour et la confession extérieure qu'on en fait. Ainsi l'infidélité étant en son genre le plus grand péché.....il s'ensuit que le blasphème est aussi le plus grand péché qui appartient au même genre et qui l'aggrave. (II. II. Quest. XIII, Art. III).

Et St. Jérôme commentant ces paroles d'Isaïe : (Cap. XVIII, b. 2). " Vers un peuple horrible " (*Vulg.* terrible) dit : " Rien n'est plus horrible que le blasphème qui s'élève contre le Très Haut. Après le peuple blasphémateur, il n'en est pas de plus méchant : car tout péché comparé au blasphème est plus léger. "

Que tous comprennent donc la nature et la grandeur du péché de blasphémer contre Dieu, les Saints et les choses sacrées.

Que les pasteurs, en autant qu'il est nécessaire,

“ crient et comme la trompette élèvent leur voix et annoncent au peuple ses crimes.” (Ps. LVIII, 1). Que les pasteurs reprennent les blasphémateurs en toute patience et doctrine afin que ces derniers répriment en eux les sentiments de colère, d’indignation et de méchanceté qui sont la cause ordinaire du blasphème. Qu’ils invitent les justes à témoigner leur douleur à l’exemple du bon roi Ezéchias (IV Rois XIX, 1), et à offrir de ferventes prières pour ces impies ; qu’ils les exhortent à ne cesser, autant que possible, de présenter à Dieu des œuvres satisfaisantes afin de réparer l’outrage fait à la Majesté divine.

XX DECRET.—*De certaines occasions de péché et de certains divertissements dangereux à éviter.*

Renouvelant le XXIVe Décret du VIe Concile de Québec, nous déclarons ce qui suit :

1. Il arrive souvent que, dans notre province, des étrangers viennent jouer sur le théâtre des pièces dangereuses et même trop souvent tout-à-fait condamnables. Or, quiconque veut sauver son âme, doit absolument éviter d’aller à ces représentations. L’Esprit-Saint dit que ceux qui vont imprudemment à ces spectacles sont : “ comme un oiseau qui se hâte vers le lacet, ne sachant pas qu’on l’a tendu contre sa vie ; *velut si avis festinet ad laqueum et nescit quod de periculo animæ illius agitur* (Prov. VII, 23) ; ” et ailleurs : “ *Stipendia enim peccati mors.* ” (Rom. VI, 23) : la mort est le salaire du péché.

Que tous les fidèles s’abstiennent donc de favoriser de pareils théâtres ; et Nous enjoignons aux pasteurs et aux

confesseurs qui ont charge d'âmes, de détourner absolument leurs ouailles de tels spectacles, comme étant des occasions prochaines de péché.

2. On doit en dire autant des cirques et de ceux qui y exposent leur vie comme acteurs, ou qui blessent la modestie chrétienne, soit par leurs costumes, soit par les diverses postures qu'ils prennent sur la scène.

3. Nous répudions encore certains autres divertissements qui, sans être aussi directement mauvais, n'en offrent pas moins une occasion et un danger de pécher. Nous voulons parler des théâtres domestiques, communément appelés *théâtres de société*, dans lesquels on se permet entre personnes de différent sexe des familiarités dangereuses, germes de vices, qui exposent les jeunes filles surtout à perdre la belle vertu de chasteté, laquelle fait leur ornement et qu'elles portent, au dire de l'Apôtre, dans des vases bien fragiles.

4. Que les parents empêchent aussi cette licence pernicieuse qui gagne chaque année, durant l'hiver, certaines jeunes filles qui, sous prétexte d'amusement, oubliant leur sexe et au mépris de la pudeur, vont, après avoir changé leurs habits pour ceux d'un autre sexe, faire à la manière des sauvages des promenades en raquettes; ou, ce qui est pis encore, vont en compagnie des mêmes jeunes gens, prendre leurs ébats aux lieux appelés *glissades*. Qu'elles réfléchissent donc sérieusement ces jeunes personnes à cet avertissement de l'Esprit Saint : "*Qui amat periculum in illo peribit.*" (Ecclé. III, 27). Celui qui aime le danger y périra; ou encore à cette exhortation de St. Paul : "*Ab omni specie mala abstinete vos,*" abstenez-vous de toute apparence de mal (I Thess. V, 22) "

“ *ut sitis sine querela et simplices filii Dei sine reprehensione in medio nationis prave,* ” afin que vous soyez sans reproche, et de vrais enfants de Dieu, irrépréhensibles au milieu d'une nation dépravée et perverse (Phil. II. 15) ; ” vous souvenant de la défense redoutable du Seigneur : “ *Non inducetur mulier veste virili nec vir utetur veste feminea ; abominabilis omnis apud Deum est qui facit hæc ;* une femme ne mettra point un vêtement d'homme, et un homme ne se servira point d'un vêtement de femme ; car il est abominable devant Dieu, celui qui fait cela. (Deut. XXII, 5). ”

5. Que tous les maîtres de maison qui désirent gouverner leur famille dans la paix et la dilection, et y trouver la joie domestique, en compagnie de leurs épouses et de leurs enfants, se défont de ces cercles d'hommes [*clubs*] où, tantôt le père, tantôt le fils, désertent la maison, se livrent pendant une grande partie des nuits, à des jeux de hasard, à des propos libres avec leurs compagnons, et à des lectures frivoles. Dans ces cercles encore la religion et la foi sont souvent et gravement offensées ; et ceux qui s'y livrent passionnément au jeu, y perdent à la fois les biens du corps et ceux de l'âme.

6. Tous les fidèles doivent s'abstenir de prendre part, les dimanches et fêtes d'obligation, à des *excursions de plaisir* qui sont l'occasion de tant de péchés. Que les pères et mères ne permettent jamais à leurs enfants de prendre part à ces excursions, ni les tuteurs à ceux dont ils ont la charge, ni les maîtres à leurs serviteurs et encore moins à leurs servantes. “ *Qui amat periculum in illo peribit.* ” Celui qui aime le danger y périra [Eccl. III, 27]. Le Seigneur, dit le prophète Ezéchiel, redemandera le sang de ses enfants, de ses pupilles et de ses

serviteurs [Ezéchiel, III, 18] et Amos : “ Je changerai vos fêtes solennelles en deuil, et tous vos cantiques en lamentations : *convertam festivitates vestras in luctum, et omnia cantica vestra in planctum* [Amos, VIII, 10].”

(A suivre.)

**M. l'abbé A. A. Blais, coadjuteur de l'évêque
de Rimouski.**

Nous reproduisons avec le plus grand plaisir la remarquable notice biographique de Mgr Blais, publiée par la *Semaine religieuse de Québec*, du 2 février.

Nous avons la tâche agréable d'annoncer à nos lecteurs que M. l'abbé A. A. Blais, chapelain du Bon-Pasteur de Québec, est nommé évêque de Germanicopolis et coadjuteur de Sa Grandeur Monseigneur l'évêque de Rimouski, *cum futura successione*. Sa Sainteté Léon XIII a daigné agréer le choix unanime de l'épiscopat de la province ecclésiastique de Québec, et préconiser, dans le consistoire du 30 décembre dernier, le candidat éminemment digne qui lui a été présenté.

La nouvelle de cette nomination réjouira tous les vrais amis de Sa Grandeur Monseigneur Langevin, son clergé ainsi que ses diocésains, et ne surprendra personne de ceux qui ont l'avantage de connaître le nouveau titulaire.

Elle réjouira tous les bons amis de S. G. Mgr Langevin, parce que le Saint Siège vient de lui donner l'auxiliaire le plus capable de lui aider à porter le poids des

années, et de distraire l'immense douleur dans laquelle l'a plongé la perte d'un frère qu'il aimait comme un autre lui-même. Elle réjouira son clergé ainsi que ses diocésains, parce que le nouveau coadjuteur sera pour eux, non seulement un supérieur, mais de plus, un père et un ami. Elle ne surprendra personne de ceux qui ont l'avantage de connaître le nouveau titulaire, car tous, nous pouvons le dire sans la moindre exagération, ont toujours eu la conviction inébranlable de le voir un jour ceindre la mitre des premiers pasteurs.

En effet ses qualités du cœur et de l'esprit, sa régularité jusque dans les détails, une distinction de manières qui impose, son expérience dans l'art difficile de gouverner, acquise à l'école du professorat et dans l'exercice des délicates fonctions de chapelain, ses connaissances théologiques et pratiques jointes à une prudence consommée, légitimaient pleinement, comme l'événement le prouve aujourd'hui, les pronostics que nous venons de rappeler. M. l'abbé A. A. Blais était, sans contredit, l'une des personnalités les plus marquantes du clergé de l'archidiocèse de Québec, qui professe pour lui une estime bien méritée, et qui le voit sortir de ses cadres avec un regret aussi sincère que légitime.

Que le nouvel élu veuille bien pardonner ce franc-parler de celui qui a été de sa part l'objet de nombreuses marques de bienveillance, et qui a souvent mis à contribution ses connaissances sûres et variées. Qu'il veuille bien aussi, à l'occasion de son élévation à l'épiscopat, accepter l'expression respectueuse de nos humbles félicitations et de nos meilleurs souhaits—félicitations et souhaits que tous ses anciens confrères, nous n'en doutons

pas, seront heureux de lui présenter à l'instar de la *Semaine Religieuse*.

Que le joug de l'épiscopat lui soit léger.

Que tous les diocésains de Rimouski s'efforcent à l'envi d'aplanir les voies à celui qui s'en va au milieu d'eux, pour alléger le fardeau de leur vénérable évêque, pour travailler au développement de toutes les œuvres diocésaines, pour promouvoir leurs intérêts spirituels et temporels. Qu'ils ne fassent tous avec lui qu'*un cœur et qu'une âme*.

M. l'abbé André Albert Blais est né à Saint Valier, comté de Rellechasse, le 26 août 1842, du mariage de Hubert Blais et de Marguerite Roy. Entré au Collège de Sainte Anne de la Pocatière le 10 septembre 1856, il en sortait le 11 juillet 1865, après un excellent cours classique, et en laissant dans cette institution les meilleurs souvenirs. Le 10 septembre 1865 il entrait au Grand Séminaire de Québec, et le 26 décembre de la même année, il était appelé au Collège de Lévis qui bénéficia de ses services jusqu'à juillet 1868. Ordonné prêtre à Québec le 6 juin 1868, M. l'abbé A. A. Blais fut, quelques semaines après, nommé vicaire à Saint Colomb de Sillery, poste qu'il échangea, en septembre de la même année, pour celui de professeur au Collège de Lévis. A la demande des Messieurs du Séminaire de Québec, qui n'avaient pas manqué de remarquer, pendant son séjour au Collège de Lévis, ses remarquables aptitudes pour l'enseignement et la direction de la jeunesse, il accepta en 1869 les fonctions de Professeur d'anglais et d'Assistant Directeur du Pensionnat de l'Université Laval, dont il fut le Directeur en chef, de 1873 à 1874. Bon nombre d'étudiants de cette époque ont souvent parlé devant nous de

la haute estime qu'ils professaient pour leur directeur. La sagesse de ses conseils, l'intérêt qu'il portait à tous, son urbanité et son exquise politesse lui donnaient une autorité que ne possède pas toujours celui qui en est le représentant officiel. Plusieurs de ces jeunes gens lui doivent d'avoir traversé cet âge périlleux sans faire un triste naufrage, comme plusieurs lui doivent aussi de n'avoir pas abandonné la carrière professionnelle dans laquelle ils vivent maintenant, avec honneur pour eux-mêmes et la société. Bien des parents ont vu leurs tribulations se changer en joies, grâce à l'action si sacerdotale et si paternelle exercée sur leurs enfants par le directeur éclairé et dévoué auquel ils étaient confiés.

Dans l'automne de 1874, M. l'abbé Blais obtint la permission de se rendre à Rome pour compléter ses études théologiques et canoniques, et le 14 mars 1877 il subissait avec succès les épreuves du Doctorat en Droit Canon, au Lycée Pontifical de l'Apollinaire. Avant de revenir au Canada, il employa ses vacances à visiter les principales villes d'Italie, de France, de Belgique, de Suisse, du Royaume-Uni, ainsi que Constantinople et Athènes. A son retour, le Séminaire de Québec s'empressa de lui offrir la chaire de Droit Canon, qu'il accepta et occupa jusqu'en 1881, époque à laquelle il repartit de nouveau pour l'Europe. Il profita de ce second voyage pour visiter les lieux les plus célèbres de la Palestine et les principales villes d'Autriche, d'Allemagne et d'Espagne.

Depuis 1882, M. l'abbé Blais exerce les fonctions de chapelain du Bon-Pasteur de Québec. Dans cette position modeste, il est vrai, mais qui exige un ensemble de qualités que peu d'hommes peuvent se vanter de posséder, il

a fait si bien que, sous son intelligente direction, la communauté du Bon-Pasteur a pris place parmi les mieux disciplinées et les plus édifiantes de la Province de Québec. Dieu seul connaît tout le bien qu'il a opéré dans cette maison. Loin d'avoir été son tombeau, cette humble retraite lui a fourni l'occasion de se faire apprécier davantage comme théologien et comme canoniste. On sait, en effet, qu'il était l'aviseur ordinaire de nos juges les plus éminents, de nos avocats les plus distingués et d'une portion considérable du clergé de l'Archidiocèse et même de diocèses étrangers. Ses intimes seuls connaissent le grand nombre de consultations qui lui étaient adressées journellement. Pendant son séjour au séminaire, il a été le défenseur de toutes les causes matrimoniales portées au tribunal de l'Archevêque de Québec, qui n'a jamais cessé de lui témoigner la plus entière confiance. Il a toujours fait partie de l'officialité métropolitaine, il fut un des théologiens du sixième Concile provincial tenu en 1878. La science et l'expérience de il fit preuve dans ces assises solennelles, lui gagnèrent du coup l'estime et la confiance des Pères du Concile. On dit même qu'à la fin de ce Concile, il eut l'honneur de recevoir les félicitations des évêques, et que plusieurs d'entre eux lui exprimèrent publiquement l'espérance de le voir un jour arriver à l'épiscopat — espérance que S. S. Léon XIII vient de faire entrer dans le domaine des faits accomplis — au grand contentement de tous.

ŒUVRES DIOCÉSAINES

Le montant des Œuvres diocésaines pour l'année 1889 a été de \$1921.45, réparties comme suit : Propaga-

tion de la Foi \$465.76 ; Association de St-François de Sales \$562.30 ; Denier de St-Pierre \$248.60 ; Saints Lieux \$259,39 ; Bourses en faveur d'élèves pauvres \$211.84 ; Ecoles du Nord-Ouest \$145.31 ; Sainte-Enfance \$28.25.

SAINTE-ANNE DE JÉRUSALEM.

(suite)

VI

Par tout ce que j'ai dit de l'abandon où les Musulmans laissèrent Ste-Anne, pendant six siècles, et des dévastations qu'ils y accomplirent, il est aisé de concevoir l'état où se trouvait ce monument vénérable avant qu'il ne fût remis aux mains de la France. Un pèlerin illustre, le baron de Géramb, qui le visitait il y a cinquante ans, en parlait en ces termes : “ La grotte de l'Immaculée-Conception, à peu de distance de la maison de Simon, se trouve sous une ancienne église appartenant, ainsi que le monastère, à des Religieuses ; il n'en reste plus que des ruines, l'état en est affreux. Un jour, en m'en approchant, je trouvai un chameau en putréfaction, dont une troupe de chiens se disputaient les lambeaux. L'odeur en était tellement insupportable que je fus obligé de retourner sur mes pas..... j'ai déjà eu l'occasion de gémir sur l'état déplorable dans lequel se trouvent à Jérusalem tant d'autres lieux sacrés pour les chrétiens.... les Turcs en ont fait des cloaques horribles.”

Monseigneur Lavigerie visitait lui-même Sainte-Anne, en 1861, avant sa restauration, et il avait le cœur navré de ce spectacle. Elle appartenait alors à la France,

et il semblait plus douloureux encore de la voir ainsi déshonorée et prête à tomber en ruines. Ses voûtes ouvertes en plusieurs endroits, laissaient entrer les eaux du ciel, et la crypte portait la trace des inondations que produisent parfois les pluies torrentielles de l'Orient. Les portes enlevées avaient permis aux habitants du voisinage d'entrer librement dans l'église supérieure et d'y établir leurs animaux. Tout autour de l'église, les décombres entassés s'élevaient à une hauteur telle qu'on pouvait parvenir sur les terrasses qui forment la toiture.

Heureusement, au milieu de ces ruines, le sanctuaire intérieur, cher surtout à la piété chrétienne, parceque c'est là qu'est la maison de Sainte-Anne, avait toujours été respecté. L'escalier qui y conduisait avait même été muré, et on n'y descendait que par un soupirail qui donnait sur le préau de l'ancien monastère. Une terreur religieuse le garantissait contre les profanations des Musulmans.

Malgré un si triste abandon et peut-être à cause de cet abandon même qui l'avait préservée de transformations plus malheureuses, " l'Eglise de Sainte-Anne était, au jugement de Mr le comte de Vogüé, après celui du Saint-Sépulchre, l'édifice le mieux conservé " de tous ceux qui portent à Jérusalem l'empreinte de la main des Croisés. Aussi l'éminent écrivain formait-il un vœu que répétaient après lui tous les archéologues et tous les chrétiens : " Par une faveur spéciale du Sultan, ce monument a été restitué à la France. Tout nous fait espérer que, dans un temps rapproché, le culte catholique, proscrit pendant sept siècles, pourra être définitivement rétabli dans les murs vénérables du sanctuaire. La restauration complète de l'église a été ordonnée par le gouver-

“ nement Français. Nous nous plaçons à croire que
“ l’architecte auquel cette importante mission a été con-
“ fiée, saura comprendre les grands devoirs qu’elle lui im-
“ pose,—qu’il aura le courage peu ordinaire de s’effacer
“ lui-même, de dissimuler autant que possible ses propres
“ travaux ;— qu’il s’efforcera enfin de consolider le monu-
“ ment tel qu’il est, sans changer ni altérer en rien son
“ caractère primitif. En agissant ainsi, il s’attirera l’es-
“ time et la reconnaissance de tous ceux qui ont le culte
“ des arts et des gloires de la patrie. La vieille église des
“ Croisés est une précieuse relique à laquelle il faut tou-
“ cher avec le respect dû à son ancienneté, à sa valeur
“ archéologique, et aux souvenirs glorieux qu’elle rap-
“ pelle. Pour nous, nous le disons franchement, et en le
“ disant nous exprimons l’opinion du plus grand nombre,
“ nous l’aimons mieux pauvre et délabrée que défigurée.”
(Églises de la Terre Sainte.)—*A suivre.*

ACTIONS DE GRACES.

JEWETT-CITY : Un de mes enfants a été si gravement malade qu’il n’a échappé à la mort que par un miracle. Dans ce danger extrême j’ai invoqué sainte Anne, je lui ai promis de faire publier la guérison de mon enfant dans le *Messenger* et de trouver des abonnés dans cet endroit. Aussitôt le petit malade a pris du mieux, et il est revenu à la santé pour ainsi dire sans transition. Que d’actions de grâces je dois à sainte Anne pour une si grande faveur ! *Phil. Poirier.*—RIVIÈRE-AU-RENARD : Ma sœur, malade depuis deux mois, a été guérie par l’intercession de notre sainte patronne. *O. E. Bernier.*—ST-ULRIC : Reconnaissance à sainte Anne pour guérison obtenue. *Vve*

Edouard Pelletier.—Ma petite fille sourde depuis dix mois est parfaitement guérie ; j'ai été l'objet d'une faveur spéciale de la part de cette bonne mère. *Mme Guill. Lévesque.*—PETIT-MATANE : Mon enfant a été guéri ; je dois à notre puissante patronne le retour à la santé. Qu'elle soit mille fois bénie de ces deux faveurs et de plusieurs autres que j'ai obtenues par son intercession ! *Mme Joseph Guimont.* — ST-ULRIC : Je suis guéri. Gloire à sainte Anne. *L. T.*—Faveurs obtenues. *Mme Thomas Charest, Martial Bérubé, Louis Desrosiers.*—KEESEVILLE : Sainte Anne m'a rendu ma fille qui avait quitté la maison, elle l'a aussi ramenée à la santé. Daigne cette bonne mère m'obtenir une autre faveur que je désire ardemment. *Mme W. H. Graves.*

M. le curé de Sainte-Anne nous a transmis les actions de grâces suivantes : Guérison d'une grave maladie de nerfs, d'un mal de gorge, plusieurs faveurs, une très grande grâce due à l'intercession de notre sainte patronne ; une personne est préservée de graves accidents, dix objets retrouvés, plusieurs guérisons, entre autres la guérison d'un rhumatisme obtenue par l'intercession de sainte Anne.—IGNACE, ONT : Mon mari et moi ainsi que mon garçon et sa femme, nous avons tous été bien malades. Incapables d'avoir les secours du médecin, nous avons mis notre confiance en sainte Anne qui a récompensé notre foi en nous rendant la santé. Que tous les abonnés s'unissent à nous pour remercier notre insigne bienfaitrice. *Mme C. Murray.* — LAWRENCE : Mille actions de grâces pour une grande faveur due à l'intercession de la bienheureuse mère de Marie. *E. M. L.*—MATANE : Plusieurs faveurs obtenues. *Charles Simard.* — Sainte Anne m'a rendu la santé. *Une abonnée.* — ST-JEAN-DE-DIEU : Attaque de paralysie disparue après avoir prié sainte Anne. Je dois aussi à cette puissante avocate d'avoir recouvré la paix intérieure. *Eliza Roy.* — ST-MATHIEU : Guérison obtenue par l'intercession de sainte Anne après trois mois de maladie. *Une abonnée.*

RECOMMANDATIONS.

N. S. P. le Pape Léon XIII, le triomphe de l'Église, le clergé catholique, Mgr. l'Évêque de Rimouski et les œuvres de son diocèse, Mgr. Bossé et ses œuvres, 35 malades, 5 prêtres malades, 2 jeunes filles, 2 orphelins, 1 jeune homme absent depuis 3 ans, sa mère demande son retour avec une grande anxiété, la conversion de 8 ivrognes, 11 mères de famille et leurs enfants, 2 femmes demandent les grâces nécessaires à leur état, 10 familles pour grâces particulières, 6 familles demandent la paix, 17 personnes pour grâces particulières, le succès de 5 entreprises difficiles; 3 jeunes personnes pour le succès de leurs études, 20 familles demandent la grâce d'une bonne mort, 2 personnes qui manquent de courage pour remplir leurs promesses, une femme percluse depuis huit ans, 5 vocations, 4 familles aux États-Unis, 2 jeunes personnes en voyage qui ne donnent pas de leurs nouvelles, 6 personnes pour qu'elles soient préservées du danger de perdre la foi, 3 enfants difficiles à élever, 4 voyageurs, 1 guérison, plusieurs intentions particulières, 2 communautés, 3 enfants malades, 2 familles absentes, 1 personne faible d'esprit, 1 jeune homme abandonné à la boisson, les bienfaiteurs et les bienfaitrices de l'Œuvre du pèlerinage, les zélateurs et les zélatrices du *Message*, toutes les intentions déjà recommandées et qui n'ont pas encore été exaucées.

ABONNÉS DÉFUNTS : Théodore Blanchet, dame veuve Hector Routhier, de St-Octave de Métis, Modeste Bernier, fils de Modeste, âgé de 6 ans, de Salem, Mass.

DÉCÈS

Les révérends MM. Antoine Campeau, ancien curé de Beaumont, Edmond Pépin, curé de St-Alphonse, Montréal, Félix Rochette curé du Sault-au-Récollet, et Thomas McCarthy, curé de St-Gabriel, aussi de Montréal, étaient membres de la Société d'une messe, *section provinciale*.

Permis d'imprimer,

✠ JEAN, Ev. de St-G. de Rimouski.

AVIS

AUX PÉLERINS DE STE-ANNE DE LA POINTE-AU-PÈRE.

Chemin de fer Intercolonial du Canada

Ligne directe entre l'Ouest et tous les Points sur le bas du St Laurent et la Baie des Chaleurs, Province de Québec, aussi le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse, l'Île du Prince-Edouard, du Cap Breton de Terre-Neuve et de St Pierre.

Voie de la malle Canadienne et Européenne et des passagers.—Les passagers pour la Grande-Bretagne ou le continent, laissant Montréal le jeudi matin rejoindront le steamer de la malle le même soir à Rimouski.

Les expéditeurs remarqueront les facilités supérieures qui leur sont offertes pour le transport de toutes les marchandises pour les Provinces de l'Est et les grains pour les marchés Européens.

Toutes les places d'eau les plus populaires et les amusements de la pêche du Canada se trouvent sur cette ligne.

Des chars buffet nouveaux et élégants sont sur tous les trains express entre Montréal, Halifax et St Jean N.-B.

On peut avoir des billets et tous les renseignements au sujet de cette voie soit pour le fret ou les taux des passagers en s'adressant aux agents des villes et des stations.

Le sanctuaire de Ste Anne de la Pointe-au-Père, à environ deux milles de la station de St Anaclet et de la Pointe-au-Père, est un lieu de pèlerinage important. Il y a des taux spéciaux et des arrangements faits pour les pèlerinages organisés.

Bureau du chemin de fer }
Moncton, N.-B. }
Juillet 20 1887. }

D. POTTINGER.
Surintendant-
en-chef

ARRANGEMENT POUR LA SAISON D'HIVER 1889-1890.

Les trains de ce chemin partiront de la station de St Anaclet et Pointe-au-Père (le dimanche excepté) comme suit :

Pour Lévis et stations intermédiaires—Accom. : 13.05.

Fret de jour : 6.00.

“ Halifax “ “ —Accom. : 11.10.

Fret de nuit : 23.13.

La route conduisant au sanctuaire de Ste Anne de la Pointe-au-Père est maintenant un chemin de première classe.

HORAIRE DES OFFICES AU SANCTUAIRE.

Dimanches et fêtes d'obligation :—Grand'messe : 9½ hrs.
en hiver 9¼ hrs.

Vêpres et vénération de la relique de sainte Anne : 2 hrs.

Jours ouvriers :—Dernière messe ; en été 7½ hrs. en hiver 8 hrs.

Récitation des prières à sainte Anne, avec recommandations chaque jour, le matin après la dernière messe. (40 jours d'indulgence).

TARIF.

Offrande de cierges pour être brûlés devant la relique de saint Anne: 10 centins par cierge.

Lampe allumée devant la relique de sainte Anne : 50 centins pour une neuvaine ; \$1.50 pour un mois ; \$15.00 pour une année. Cette lampe est à l'huile d'olive.

Honoraires des messes : Grand'messe \$3.00. Messes-basses 50 cts. Acquittées dans le sanctuaire autant que faire se peut.

OBSERVATIONS.

Le sanctuaire est ouvert aux pèlerins tous les jours, depuis l'Angelus du matin jusqu'à l'Angelus du soir ; et on peut vénérer la relique de sainte Anne en tout temps pourvu qu'on en fasse la demande au chapelain.

Les recommandations envoyées par la poste ou autrement sont faites suivant le désir exprimé.

On est invité instamment à signaler par écrit les grâces obtenues par l'intercession de sainte Anne.

A VENDRE.

On peut se procurer au sanctuaire de Ste Anne de la Pointe au-Père, en s'adressant au curé du lieu, les objets de piété suivants :

1° Croix en cuivre de 7 grandeurs, prix de 5 à 25 cts. pièce ou de 40 à \$2.00 la doz.

2° Christs en nickel de 3 grandeurs, prix 30, 35 à 45 cts. pièce ou \$3.50, \$3.80, et 5.00 la doz

3 Chapelets de 7 espèces, prix de 5 à 20 cts. pièce ou de 50 cts à \$1.50 la doz.

4° Coeurs en vermeille de 4 grandeurs, prix 75 cts., 85 cts. \$1.00 et \$1.15 pièce.

5° Bénitiers de 2 espèces, prix 20 et 25 cts pièce ou \$2.00 et \$2.50 la doz.

6° Images de Ste Anne, prix de 2 à 15 cts. pièce ou de 20 cts. à \$1.50 la doz.

7° Oratoires de Ste. Anne, prix 5 et 10 cts. ou 50 cts. et \$1.00 la doz.

8° Médailles de Ste Anne, prix de 1 à 3 cts. ou de 10 à 30 cts. la doz.

9° Médailles diamantines de Ste. Anne, prix 10, 15 et 20 cts. pièce, ou \$1.00, \$1.50 et \$2.00 la doz.

10° Médaillons de Ste Anne, prix 15, 20, 30 et 40 cts pièce, ou \$1.50, \$2.00, \$3.50 et \$4.50 la doz.

1° Photographies de l'église et du presbytère de Ste. Anne de la Pointe-au-Père.

Extérieur et intérieur de l'église et du presbytère, 3 vues séparées.

No. 1 Grandeur de $4\frac{1}{2} \times 6\frac{1}{2}$ pes. 30 cts. pièces ou 75 cts. les 3 ou \$2.50 la doz.

No. 2 Grandeur de $2\frac{1}{2} \times 3\frac{1}{2}$ pes. 10 cts pièces ou 25 cts les 3, ou \$1.00 la doz.

Tous ces objets de piété ont été préparés à Paris, expressément pour notre sanctuaire, et ils sont tous à l'effigie du sanctuaire de Ste Anne de la Pointe-au-Père

REÇU LE

3 JUIL. 1975

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
DU QUÉBEC